



AEF Dépêche n°581415 - Paris, le 28/02/2018 12:51:00
- Enseignement scolaire -

Compte : reception temps réel - (56050) - 195.83.108.27 - www.aef.info
Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

La prise en charge de l'équipement informatique des élèves par les familles est à l'étude (Mathieu Jeandron, DNE)

Par **Cyril Duchamp**



Mathieu Jeandron, directeur du numérique pour l'éducation au ministère de l'Éducation nationale **d'ici 2022.**

L'équipement informatique des élèves pourrait devenir "une fourniture scolaire à part entière", rapporte Mathieu Jeandron, DNE, devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, le 14 février 2018. Interrogé la mission d'information sur l'école dans la société du numérique, il précise que "la piste du BYOD" est actuellement explorée, en discussion avec les représentants des collectivités et des parents d'élèves, afin notamment de "trouver les moyens d'aider les familles qui n'ont pas la capacité" de prendre en charge cet équipement. Mathieu Jeandron affirme par ailleurs qu'une "feuille de route du numérique pour l'éducation" est en préparation pour "préciser l'ensemble des actions" qui seront menées par ses services

L'équipement individuel des élèves en tablettes pose un "problème économique" pour "pérenniser" les dispositifs puisque la durée de vie de ces équipements informatiques est d'environ 3 à 4 ans, souligne le DNE Mathieu Jeandron, interrogé le 14 février 2018 par la mission d'information sur l'école dans la société du numérique de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale. Renouveler un tel équipement représente en moyenne 800 000 tablettes chaque année à acheter, pour un prix d'environ 300 € par unité, soit 240 M€ d'investissement annuel, "ce qui est substantiel". Face à cette difficulté budgétaire, la DNE "explore" actuellement la "piste" de l'équipement personnel amené par les élèves en classe au même titre que la calculatrice.

"Nous pourrions considérer que c'est une fourniture scolaire à part entière, que l'élève amène, néanmoins il faut trouver les moyens d'aider les familles qui n'ont pas la capacité de le faire au même titre que la calculatrice, l'équipement de sport, etc.", affirme ainsi Mathieu Jeandron. "Ces choses peuvent se travailler à condition de trouver le cadre dans lequel cela peut s'inscrire", la DNE menant actuellement ses réflexions avec les associations représentant les collectivités et les parents d'élèves, en particulier l'ADF et la FCPE.

UN APPUI AUX POLITIQUES MINISTÉRIELLES

Équipements individuels ou collectifs ?

Le plan numérique lancé en 2015 (lire sur AEF) aura jusqu'à présent permis d'équiper "plusieurs centaines de milliers d'élèves", note Mathieu Jeandron, "mais par rapport à une cible de 3 millions d'élèves on en est encore loin".

Le DNE constate cependant que certaines collectivités préfèrent investir dans des salles informatiques que dans de l'équipement individuel en raison d'une qualité des réseaux internet insuffisante pour des connexions simultanées de plusieurs dizaines de tablettes.

Au final, "la moitié des établissements ont un plan de développement partiel d'équipements collectifs ou individuels de tablettes", assure-t-il.

Par ailleurs, la DNE travaille actuellement à définir une nouvelle "feuille de route du numérique pour l'éducation", afin de préciser "l'ensemble des actions sur les prochaines années". Ce document, qui pourrait être rendu public "dans les prochaines semaines", s'inscrit dans le cadre de "l'action publique 2022". Cette feuille de route comprend quatre "axes" principaux : "le numérique comme objet d'enseignement" (lire sur AEF) ; "la confiance" par rapport aux ressources pédagogiques ou encore à la protection des données des élèves ; "l'informatique pour améliorer le pilotage du système éducatif" avec notamment le chantier Sirhen (lire sur AEF) ; "mettre le numérique au service de l'ensemble des réformes en cours".

Le recours au numérique en appui aux différentes politiques voulues par le ministère peut être illustré de plusieurs manières, montre Mathieu Jeandron. Ainsi, concernant la politique des dédoublements des classes de CP (lire sur AEF), cela peut se traduire par une "aide qui pourrait être apportée aux enseignants au travers d'outils". Sur l'initiative "devoirs faits", des ressources numériques pourraient être mobilisées en "appui aux enseignants et élèves qui ne peuvent rester dans l'établissement" après la classe.

Enfin, dans le cadre de la réforme du baccalauréat (lire sur AEF), la question est de savoir "comment le numérique peut aider à garantir une forme d'équité dans le contrôle continu". Ainsi, expose Mathieu Jeandron, "on parle d'une banque d'examens qui permettra de mettre en place des outils pour que tous les établissements puissent piocher dedans". Le numérique peut aussi servir à anonymiser les copies en vue de les répartir sur plusieurs établissements pour être corrigées par des enseignants différents qui ne reconnaissent pas leurs élèves.